

DÉCISION DU MAIRE N°18/2026

Marchés publics : 1.1.9 : Acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion Nissan NT400

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les propositions de vente établies le 17 juin 2026 par la société MECALOUR - Groupe MARTY, dont le siège est situé 202 route d'Albi - Lieudit La Marcelle - 81100 CASTRES,
- Vu le courriel du 16 juin 2026 confirmant l'accord du vendeur pour la restitution anticipée des contrats de location au 30 juin 2026 sans pénalité ainsi que la vente des véhicules à la commune,
- Considérant la nécessité de renouveler durablement les moyens matériels mis à disposition des services techniques municipaux,
- Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les véhicules actuellement utilisés dans le cadre des contrats de location longue durée,
- Considérant que ces véhicules sont adaptés aux besoins des services communaux et disposent des équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions,
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'acquisition auprès de la société MECALOUR - Groupe MARTY de deux véhicules utilitaires d'occasion de marque NISSAN, modèle NT400 35.13/2 Confort, mis en circulation le 22 juillet 2019.

ARTICLE 2 : Les véhicules acquis présentent les caractéristiques suivantes :

Véhicule n°1

- Immatriculation : FJ-388-AA ;
- Kilométrage : environ 63 000 km ;
- Carrosserie : benne ;
- Vendu avec deux bennes équipées de réhausseurs de ridelles ;

Prix d'acquisition : 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.

Véhicule n°2

- Immatriculation : FJ-406-AA
- Kilométrage : environ 63 000 km
- Carrosserie : polybenne

- Vendu avec deux bennes équipées de réhausse de ridelles
Prix d'acquisition : 34 000 € HT, soit 40 800 € TTC.

ARTICLE 3 : Le montant total de l'acquisition est fixé à :

- 68 000 € HT ;
- 13 600 € de TVA ;

soit un montant total de 81 600 € TTC.

ARTICLE 4 : Les véhicules sont acquis dans l'état où ils se trouvent au jour de la vente. Ils feront préalablement l'objet des formalités administratives et contrôles techniques nécessaires à leur cession.

ARTICLE 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 17 juin 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....notifié ou publié le, étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.